PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

ÉQUITÉ FISCALE POUR LES MALENTENDANTS

Nous, soussignés, citoyens du Canada, attirons l'attention de la Chambre des communes sur ce qui suit :

ATTENDU QUE de nombreux Canadiens ont une déficience auditive, mais ne sont pas admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées alors qu'ils devraient y avoir droit;

ATTENDU QUE l'applicabilité du critère actuel d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées est vérifiée dans des conditions qui ne reflètent pas les situations courantes réelles;

ATTENDU QUE le critère actuel d'admissibilité au crédit d'impôt exige que la personne qui a une déficience auditive soit incapable de comprendre une personne qu'elle connaît dans un milieu tranquille en portant un appareil auditif fonctionnel;

ATTENDU QUE, en situation réelle, une personne qui a une déficience auditive interagirait quotidiennement avec des personnes qu'elle connaît peu dans un milieu où le bruit ambiant serait d'intensité variable et causerait différents niveaux de distraction;

ATTENDU QUE le crédit d'impôt pour personnes handicapées devrait aussi aider une personne aux prises avec une déficience auditive à acheter un appareil auditif fonctionnel au lieu de partir de l'hypothèse que l'achat a déjà été fait;

PAR CONSÉQUENT, nous soussignés demandons au gouvernement du Canada: a) de reconnaître que la loi actuelle néglige les vrais paramètres de la déficience auditive et les situations courantes réelles et exerce une discrimination envers les personnes qui ont une déficience auditive; et b) d'appuyer les modifications prévues par le projet de loi C-246, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déficience auditive), qui rendrait plus claire et équitable la Loi de l'impôt sur le revenu en supprimant les obstacles réglementaires qui empêchent injustement certains malentendants d'avoir accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Nom	Signature	Adresse	Code postal
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

Adresse de retour (port payé): Peter Julian, député de Burnaby—New Westminster, édifice de la Confédération, bureau 184, Chambre des communes, Ottawa (Ont.) K1A 0A6 – Also available in English

Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici
		Ē	Peter Julian, o Édifice de la c Chambre des Ottawa ON K	confédération, b communes	ureau 184		Se poste sans timbre
Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici
Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici